



CLUB DES ENTREPRISES

Devenir Membre du Club des Entreprises, c'est

Associer votre structure à un projet culturel de référence.

Vous engager dans une action citoyenne en faveur de la scène française.

Donner l'occasion à vos collaborateurs de découvrir de nouveaux horizons.

Stimuler l'esprit d'innovation de vos équipes en les confrontant à la créativité des artistes contemporains.

Participer à la remise du Prix Marcel Duchamp, à des vernissages, des avant-premières, des événements de la vie artistique.

Mobilisant 300 collectionneurs d'art contemporain, l'Association pour la diffusion internationale de l'art français (ADI AF) s'est donnée comme mission de contribuer au rayonnement international de la scène française et de développer l'esprit de collectionneur. Son action se déploie autour de trois pôles :

LE PRIX MARCEL DUCHAMP

Créé en 2000, le Prix Marcel Duchamp compte parmi les actions phares de l'ADI AF. Organisé depuis l'origine en partenariat avec le Centre Pompidou et doté de 90 000 €, dont un prix de 35 000 € pour le lauréat, il est considéré aujourd'hui comme une référence parmi les grands prix d'art contemporain mondiaux.

EXPOSITIONS AUTOUR DE LA SCÈNE FRANÇAISE

Afin de faire connaître la création actuelle, l'ADI AF organise des expositions qui offrent un panorama ouvert et pluriel de la scène française. Organisées autour des artistes du Prix Marcel Duchamp et des œuvres des collectionneurs, elles apportent un éclairage précieux sur le dynamisme actuel de l'art contemporain en France et le rôle joué par les collectionneurs privés.

PLATEFORME COLLECTIONNEURS

L'ADI AF se veut également un lieu d'épanouissement pour les amoureux d'art contemporain et offre de nombreuses propositions à ses membres qui peuvent ainsi aiguïser leur « œil » de collectionneur (une soixantaine chaque année).

CLUB DES ENTREPRISES

Cotisation unique à 2 500 €

(coût réel pour l'entreprise : 1 000€ *)

L'inscription permet la participation de 2 membres à l'ensemble des activités ADI AF

Prix Marcel Duchamp

- Vote pour établir la liste des artistes proposés au comité de sélection du Prix Marcel Duchamp
- Invitations à l'annonce des nommés et au vernissage de l'exposition du Prix Marcel Duchamp au Centre Pompidou
- 2 places offertes pour la soirée du Prix Marcel Duchamp
- Visibilité dans le catalogue du Prix Marcel Duchamp (2 catalogues offerts).

Programme Collectionneurs**

- Visites exclusives d'ateliers d'artistes et de collections privées
- Visites d'expositions et de foires
- Voyages en région et à l'étranger autour des expositions ADI AF
- Dîner-rencontre autour d'une personnalité du monde de l'art
- Programme ADI AF Emergence : dîner, table-rondes, visite d'ateliers collectifs...
- Cartes VIP des foires partenaires en France (selon disponibilités), Drawing Now, Asia Now, Art Paris, Paris Photo...
- Carte VIP de certaines foires internationales (selon disponibilités).

- **Possibilité d'organiser un événement sur-mesure pour vos collaborateurs ou vos VIP à des conditions budgétaires privilégiées.**

* Dans le cadre de la législation fiscale en vigueur en France, les cotisations versées à une association d'intérêt général donnent droit à des réductions d'impôts à hauteur de 60% du montant figurant sur le reçu fiscal dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaire de l'entreprise.

** Les différents événements sont accessibles dans la limite des places disponibles.

Association pour la diffusion internationale de l'art français

23 quai Voltaire, 75007 Paris

+33 1 42 96 24 00 / adiaf@adiaf.com / www.adiaf.com


Facebook : @ADI AF_O / Twitter : @ADI AF_O / LinkedIn : ADI AF



ADHÉSION AU CLUB DES ENTREPRISES ADIAF 2023

– valable 1 an, du 1^{er} janvier au 31 décembre –

À régler avant le 31 mars 2023

 Je souscris au Code déontologique de l'ADI AF*,
et souhaite adhérer au Club des entreprises

* À voir sur le site www.adiaf.com

Société

Nom Prénom

Téléphone | | | | | | | | | | Portable | | | | | | | | | |

Email @

Adresse

.....
.....

Règlement

- sur le **site www.adiaf.com** via l'espace Membres (renouvellement)
- par **virement** :
RIB : 30004 01471 00010020550 16
IBAN : FR76 3000 4014 7100 0100 2055 016
BIC : BNPAFRPPPRG
- Merci d'indiquer le nom de l'adhérent dans l'objet du virement
- par **chèque** à l'ordre de l'ADI AF à envoyer au 23 quai Voltaire, 75007 Paris

L'ADI AF bénéficie du soutien généreux de

Partenaires :   

Association pour la diffusion internationale de l'art français

23 quai Voltaire, 75007 Paris

+33 1 42 96 24 00 / adiaf@adiaf.com / www.adiaf.com

Facebook : @ADI AF_O / Twitter : @ADI AF_O / LinkedIn : ADI AF